



ONEDI

-



FNDI

Le 14/02/2026

A : Mr Vincent JEANBRUN - Ministre du Logement

Objet : Suppressions abusives d'accès Ademe pour les certifiés DPE Mention.

Monsieur le Ministre,

L'**ONEDI** (*Organisation Nationale d'Éthique du Diagnostic Immobilier*) et la **FNDI** (*Fédération Nationale des Diagnostiqueurs Immobiliers*) souhaitent attirer votre attention sur les innombrables suppressions abusives d'accès pour publication des DPE Mention récemment signifiées par l'Ademe aux diagnostiqueurs concernés.

Les organismes de certification consultés ont confirmé ne pas avoir notifié de suspension.

Nous constatons que ces suspensions peuvent intervenir sans information préalable détaillée ni délai permettant aux professionnels d'en anticiper les répercussions.

Ces suppressions abusives ont entraîné un blocage immédiat de l'activité de tous les professionnels concernés qui profitent souvent du week-end pour finaliser sereinement leurs dossiers avec les répercussions prévisibles et dommageables sur le marché du logement collectif.

Ces décisions arbitraires, inexplicables et non justifiées produisent des effets économiques et sociaux immédiats pour les propriétaires et les diagnostiqueurs, créant une insécurité juridique et organisationnelle importante, démontrant encore la nécessité de créer rapidement une structure unique de régulation et une juridiction pilotée par les diagnostiqueurs eux-mêmes.

Nous sollicitons donc :

- Des précisions claires sur les critères ou situations entraînant ces suppressions ;
- La description précise de la procédure appliquée par vos services ;
- Les délais de traitement et modalités de régularisation ;
- Les garanties permettant aux professionnels d'obtenir rapidement des explications et l'exercice de leurs droits ;
- Une indemnisation sur le préjudice subi par les diagnostiqueurs.

A l'heure où le marché de l'immobilier est un enjeu crucial pour l'ensemble de la population du pays, **les services de l'Etat se doivent d'être irréprochables et sans la moindre faille.**

Les diagnostiqueurs immobiliers eux-mêmes, ont besoin d'un cadre stable, lisible et prévisible pour exercer sereinement leur activité.

Nous restons disponibles pour organiser un échange constructif afin d'améliorer la compréhension et la fluidité des procédures impactant la profession et ce marché sensible.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Patrick GOMBAUD
Président
ONEDI

onedi.contact@gmail.com

ONEDI - 20 rue de Dakar
31500 TOULOUSE

Olivier DUCELIER
Président
FNDI

olivierd@fnddi.fr

FNDI - 6 rue d'Armaillé
75017 PARIS